

MALÉDICTION DES ONDINS

[mal, malediction]

Incantation	1 action simple
Composantes	V,G
Portée	courte (7,5 m + 1,5 m/2 niveau)
Zone/Cible	une créature
Durée	1 heure/niveau
JS	Volonté pour annuler
RM	oui

Le corps de la cible perd sa capacité naturelle à respirer automatiquement. Tant qu'elle reste consciente et en mesure d'entreprendre des actions physiques, la cible continue de respirer et peut fonctionner normalement. Si jamais elle est inconsciente (y compris endormie) ou incapable d'entreprendre des actions physiques, elle cesse de respirer, doit retenir son souffle et pourrait commencer à s'étouffer. Les créatures qui n'ont pas besoin de respirer sont immunisées à ce sort.